
Conseil de Surveillance

**4^{ème} séance du Conseil de Surveillance
du vendredi 6 octobre 2017**

Ajustement de la composition de la Commission Consultative des Marchés

DELIBERATION N° CS 17/27


Vu la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire,
Vu le décret n° 2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008,
Vu le décret n° 2008-1146 du 6 novembre 2008 instituant le Grand Port Maritime de Rouen,
Vu le Code des Transports, notamment son article R 5312 - 13,
Vu le Code des Transports, notamment son article R 5312 - 23,
Vu le Code des Transports, notamment son article R 5312 - 25,
Vu le Code des Transports, notamment son article R 5312 - 73,
Vu l'article 22 (chapitre 5) du règlement intérieur du Conseil de Surveillance du GPMR

M. Yvon ROBERT est désigné comme membre de la Commission Consultative des Marchés du Grand Port Maritime de Rouen, en remplacement de Mme FOURNEYRON.

Avec 15 membres présents et 3 membres représentés sur les 18 membres en exercice, le quorum est atteint (18/18).

Votes favorables : 18
Votes défavorables : -
Abstentions : -

Le Président
du Conseil de Surveillance



Frédéric HENRY